

## **L'objectif de parité s'impose à la Commission de surveillance**

**Paris, le 1er décembre 2017-** Gilles Le Gendre, président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, donne raison aux critiques exprimées dans les médias ou sur les réseaux sociaux quant au caractère presque exclusivement masculin de la composition présente de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

Aucune institution ni entreprise, publique ou privée, ne peut s'affranchir de l'objectif de parité, garant d'une gouvernance légitime, efficace et respectée.

A défaut de se justifier, la situation actuelle s'explique par le mode de désignation des treize membres de la Commission. Au total, six institutions ou autorités sont compétentes, elles interviennent à des moments différents, sans se coordonner et sans que quiconque, notamment le président de la Commission de surveillance, ne puisse orienter leur choix.

Par conséquent, les pratiques et, s'il le faut, les règles devront évoluer pour que l'objectif de parité s'impose dans des délais raisonnables à la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts.

---

### **Contacts presse :**

#### **Caisse des Dépôts**

Groupe Caisse des Dépôts – Commission de surveillance : 01 58 50 11 02

 [@CaissesdesDepots](https://twitter.com/CaissesdesDepots)

---